

Compte rendu des décisions adoptées lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2019

1. DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

vu la demande de Monsieur le Maire en début de séance,

après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, au rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, portant sur la mise en œuvre de ralentisseurs rue de la pépinière.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,

après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Monsieur Denis Clauss au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2019.

4. CHOIX D'UN ORGANISME DE PRET BANCAIRE

Le Conseil Municipal,

vu l'avis de la commission des finances réunie le 4 mars 2019,

après avoir délibéré,

- décide avec 21 voix pour et 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer + procuration, Roger Bode + procuration et Camille Meyer), de contracter un prêt relais de 2 500 000 d'euros auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 0,39 % sur une durée de 3 ans. Les frais de dossier sont fixés à 2000 €.
Les échéances seront trimestrielles.
- et autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents y afférent.

5. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) pour l'année 2019,
- confie (à l'unanimité, pour, contre, abstention), au CAUE du Bas-Rhin une mission d'accompagnement de la commune et de ses administrés dans la conduite de différents projets liés à l'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de contractualisation correspondante,
- décide de verser au CAUE la somme de 100 €, au titre de l'adhésion annuelle 2019,
- décide de verser au CAUE une participation volontaire et forfaitaire de 3000 € pour la mission d'accompagnement,
- et dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2019.

6. DENOMINATION D'UNE SALLE

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de nommer la salle C des salles associatives de l'espace Jean-Claude Klein, « salle Gabrielle Roth ».

7. AVIS A DONNER SUR LE PROJET ARRETE DE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLUi arrêté par la communauté de communes du Pays Rhénan le 28 janvier 2019.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de sept délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Aurélien CROMBE

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD, arrivée lors du point n°4 et avant l'appel des points

Mme Christiane HEINTZ

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

M. Jean-Claude LOGEL

Mme Agnès MACHWATE, arrivée lors du point n°3 et avant l'appel des points

M. Camille MEYER

M. Martial SCHILLINGER

M. Grégory SCHNEIDER

Mme Myriam STENGER

M. Christophe STROH

M. Stéphane STROH

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

M. Frédéric MAURY avec procuration à Mme Pia KIEFFER

Mme Christine STROH avec procuration à M. Roger BODE

M. Benjamin VIX avec procuration à Mme Christiane HEINTZ

M. Clément VIX avec procuration à M. Denis CLAUSS

Mme Anne HEMMERLE

M. Jean-Luc NACHBAUER

Affiché le 22 mars 2019.